

DELIBERATION N° 79/11 : D.M. N° 01 - SECTION D'INVESTISSEMENT PG 16/78
DESSERTTE DU GRILL "LES 4 PENTES"

Le Maire informe l'Assemblée qu'au budget supplémentaire 1978, de la Commune, un crédit de 144 247 F 00 a été inscrit en dépense et en recette au programme 16/78 : travaux de desserte du grill "Les 4 Pentes" - Z.A.C. CHAUDEAU.

Ce crédit représente la participation non actualisée de la Société "Les 4 Pentes".

Or l'actualisation de cette participation, d'un montant de 19 517 F a été demandée sur l'exercice 1978 et il y a lieu de l'ajouter par D.M. au budget 1978 de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- un crédit de 19 517 F 00 est inscrit en dépenses au C/2330 et en recettes au C/1059 au programme N° 16/78, à la section d'investissement du budget communal 1978.